



**DATE DE CONVOCATION :**

5/03/2021

**DATE D’AFFICHAGE**

Convocation : 5/03/2021

Compte rendu : 16/3/2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 19**

**PRESENTS : 17**

**VOTANTS : 19**

## COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

L’an deux mil vingt et un,

Le **ONZE MARS à 20 HEURES**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la **Maison des Associations** en séance publique sous la présidence de **M. BEZOT, maire**

**Etaient présents :**

Ms LOUIS, ARMANGE, HANOWER, MAYENS, BALANGER, FRANCOIS, PIVAIN, DARMON (arrivée à 20h30), Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, VINIT, CIQUERA, CHARLES, DAUVELOUP, BOYER, ALMEIDA, LEBARS.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :**

Mme DEVIN-COLLGON a donné pouvoir à M. MAYENS

Mme LAUBRETON a donné pouvoir à Mme LEBARS

**Madame Dominique VINIT a été nommée secrétaire de séance.**

Après lecture, le Conseil Municipal, à l’**UNANIMITÉ**, adopte le compte rendu de la séance du 10 Décembre 2020.

L’ordre du jour est approuvé, à l’**UNANIMITÉ**, comme suit :

- 1- Mise en conformité des statuts du SIVOM – avis de la commune
- 2- Convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Assistantes Maternelles
- 3- Convention d’utilisation des locaux scolaires pour l’étude dirigée
- 4- Convention d’habilitation informatique et conventions d’objectifs et de financement à intervenir avec la CAF pour les accueils de loisirs
- 5- VIDE GRENIERS : règlement, tarif et caution.
- 6- Emplois saisonniers pour la période estivale
- 7- Création d’un contrat unique d’insertion CAE PEC
- 8- Modification du tableau des emplois – création d’un emploi d’adjoint technique principal de 1ere classe
- 9- Constitution du jury d’assises 2022
- 10- Donner acte des décisions du maire

### **Délibération N°1**

#### **Objet : Mise en conformité des statuts du SIVOM**

A la demande de la Préfecture de l’Essonne, le Comité Syndical du SIVOM en séance du 20 novembre 2019 avait procédé à l’adoption des statuts avec des modifications portant sur :

- La dénomination Grand Paris Sud Est Avenir qui est un Etablissement Public Territoriale et non une communauté d’Agglomération
- La composition de la section Propreté Urbaine avec les communes de Mandres-Les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes qui sont membres en leur nom

propre et non par représentation-substitution de l'Établissement Public Grand Paris Sud Est Avenir.

- La compétence « déneigement » devenue « le désherbage, le salage et le déneigement des voies de circulation »

Une seule commune s'étant prononcée dans le délai de 3 mois, cette unique délibération ne forme pas la majorité requise aux articles L5211-17 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Syndical a donc délibéré une seconde fois le 16 décembre 2020. Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 16 mars 2021.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, EMET un avis favorable sur les modifications apportées aux statuts du SIVOM**

#### **Délibération N°2**

##### **Objet : Mise à disposition des locaux de la Maison d'Assistantes Maternelles, Chemin des Aufrais**

En 2019, l'Association « La Cabane des P'tits Coquins » a présenté son projet pour exercer son activité au sein d'un local loué à la commune. Après un premier protocole d'accord en date du 27 juin 2019, une convention de mise à disposition des locaux est intervenue en octobre 2020 pour une ouverture au 1<sup>er</sup> novembre. L'association a évolué, la cabane des p'tits coquins est devenue la MAM'aisonnette. Dès lors les actes précédents sont annulés.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le projet de convention de mise à disposition des locaux 8 chemin des Aufrais au bénéfice de l'association Mam'aisonnette.**

#### **Délibération N°3**

##### **Objet : Convention d'utilisation des locaux scolaires pour l'étude dirigée.**

Une étude dirigée est proposée aux enfants scolarisés au sein de l'école élémentaire par 4 professeurs auto-entrepreneurs. Pour réaliser cette prestation, ces professeurs utilisent les locaux scolaires et matériels mis à disposition des écoles. Afin d'en définir les modalités, une convention sera déclinée avec chaque professeur auto-entrepreneur.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le projet de convention à intervenir avec chaque auto-entrepreneur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, FIXE la contribution financière à 2€ de 4 à 8 enfants et 1€50 de 1 à 4 enfants par jour d'occupation de la salle. PRECISE que les recettes seront versées au budget de la caisse des écoles.**

#### **Délibération N°4**

##### **Objet : Conventions CAF – Accueils de loisirs**

Sont présentées au Conseil Municipal :

- Une convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site
- Une convention d'objectif et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs périscolaire pour la période du 1/01/2020 au 31/12/2025
- Une convention d'objectif et de financement de la prestation accueil de loisirs extrascolaire pour la période du 1/01/2020 au 31/12/2015

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE les conventions à intervenir avec la CAF.**

## Délibération N°5

### Objet : Vide Grenier 2021– Règlement, tarif & caution

Un Vide Grenier sera organisé le Dimanche 23 mai 2021 sur le site de la prairie de 8h00 à 18h00. Les modalités de fonctionnement sont présentées dans le projet de règlement intérieur. Les modalités financières proposées sont les suivantes :

#### Tarifs de location :

Exposant Varennois préinscrit : 6€ le ml

Exposant CCOB préinscrit : 6 € le ml

Inscription le jour du vide grenier : 8 € le ml

#### Caution :

Une caution de 50 € est mise en place. Le chèque est déposé en mairie lors du paiement du tarif de location. La caution sera conservée dans les cas suivants :

- l'emplacement doit être rendu propre, libre de tout déchets. Les objets non vendus doivent être remontés. Les déchets générés au cours de la manifestation doivent être triés et déposés au containers enterrés rue de la prairie.

#### Cas de force majeure :

La caution est restituée ainsi que le règlement de l'emplacement en cas d'annulation pour crise sanitaire.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE** le projet de règlement intérieur et **FIXE** les tarifs de location et de caution tels que définis ci-dessus.

## Délibération N° 6

### Objet : Emplois saisonniers

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ, DECIDE DE CRÉER** 10 emplois saisonniers pour la période estivale 2021 ainsi qu'il suit :

- 5 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet du 1 juin 2021 au 31 août 2021
- 5 emplois saisonniers d'adjoint d'animation à temps complet du 5 juillet 2021 au 31 août 2021.

## Délibération N°7

### Objet : Création d'un contrat unique d'insertion CAE PEC

Le maire informe l'assemblée : le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale). L'aide de l'Etat est de 65% pour une durée hebdomadaire de 20h.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ,**

- **DECIDE** de créer à compter du 15 mars 2021 un poste d'adjoint technique et un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **Délibération N°8**

##### **Objet : Tableau des Emplois**

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent technique principal de seconde classe, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ere</sup> Classe.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE** la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ere</sup> classe à temps complet pour les services techniques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

#### **Délibération N°9**

##### **OBJET : Constitution des jurés d'assises**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté du 2 février 2021 du Préfet de l'Essonne portant détermination du nombre de jurés d'assises pour l'année 2022 et répartition entre les communes ou leurs groupements. Il rappelle au Conseil Municipal qu'il faut procéder au tirage au sort de **six personnes** de la Commune, pour constituer la liste préliminaire à la désignation de deux jurés d'assises pour Varennes-Jarcy par le Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Evry. Ce tirage au sort est effectué d'après la liste électorale de la Commune, au moyen de pions numérotés,

- Numéro de la page de liste générale des électeurs,
- Un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré,

Le Conseil Municipal, **ARRETE** comme suit la liste préliminaire des jurés d'assises pour 2022, constituée d'après tirage au sort des six électeurs de la Commune d'après la liste électorale :

N° 1 – ORTEGA Francis

N° 2 – VEY Patrick

N° 3 – GUILLET-CHAZAL Nathalie épouse MODRO

N° 4 – FAVALE Alexandra

N° 5 – CASSOTTI Maxime

N° 6 – JOSLIN Gilles

#### **Délibération N° 10**

##### **OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES**

Arrivée de M. DARMON.

Les décisions prises depuis la séance du 10 décembre 2020 sont les suivantes :

**Décision N°52 du 4/12/2020** : signature d'un contrat de maintenance matériel et évolution du logiciel pour la borne tactile d'affichage légal pour la période du 21/2/2021 au 21/2/2022 au prix de 1502.40 € TTC

**Décision N°53 du 4/12/2020** : signature d'une convention de formation à l'emploi et à l'usage du bâton télescopique de défense de la Police Municipale pour un coût de 180 €

**Décision N°54 du 7/12/2020** : signature d'avenants au marché de travaux de la Feuilleraie pour un montant de 5 796€ pour la pose de carrelage et faïence, pour un montant de 10 521 € pour des travaux de démolition de dallage et réalisation de radier pour la plateforme élévatrice, pour des tranchées et regards pour le traitement des pluviales

**Décision N°55 du 14/12/2020** : signature des contrats de services avec Berger Levrault : suivi de progiciels pour un coût de 3524.40 € HT, maintenance Oracle 6 postes \* 16 € HT, BLES BL CONNECT pour 61.4€ HT

5

**Décision N°56 du 14/12/2020** : Signature d'avenants au marché de travaux de la Feuilleraie pour un montant de 3 835.00€ pour les travaux de finition de parquet, plinthe et moulures.

**Décision N°57 du 28/12/2020** : signature du contrat de mise à disposition d'une application mobile Centocity pour un forfait de 3 588€ ttc pour le développement de l'application puis un abonnement annuel services et assistance de 1008€ TTC.

**Décision N°58 du 28/12/2020** : demande de subvention auprès de la Région pour les opérations de dépistage du COVID 19. Subvention attribuée 17 055€.

**Décision N°59 du 28 /12/ 2020** : acceptation du don d'un tableau d'une valeur de 6 165€

**Décision N°60 du 30/12/2020** : convention de partenariat entre la commune et le sivom pour le salage des voies pour un forfait saisonnier de 6 426.24 € et une part variable au Kilomètre de 36.90€ pour les sorties. Durée 3 ans.

**Décision N°61 du 31/12/2020** : Avenant à la convention de Varennes-Equitation pour la prise en charge de la gestion des parcelles de la Ferme de Jarcy du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Décision N°1 du 5/1/2021** : contrat d'entretien des chaudières, ballons et VMC pour 20 sites et un forfait annuel de 5 352 € ttc

**Décision N°2 du 7/1/2021** : demande de subvention pour la pose de 3 défibrillateurs externes.

**Décision N°3 du 13/1/2021** : convention de mise à disposition d'outils d'animation/exposition avec le Département au bénéfice de la médiathèque pour une durée de 3 ans et à titre gratuit.

**Décision N°4 du 26/1/2021** : demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation de la maison de la ferme de Jarcy.

**Décision N°5 du 5/2/2021** : demande de subvention au titre du FIPD pour la pose de 2 caméras aux abords de la mairie.

**Décision N°6 du 12/2/2021** : demande de subvention au titre du contrat culturel des territoires pour les ateliers chant choral et une initiation aux percussions

**Décision N°7 du 12/2/2021** : demande de subvention au titre de l'aide à l'investissement culturel pour la restauration du lavoir

**Décision N° 8 du 15/2/2021** : Demande de subvention Agence de l'Eau pour l'assainissement de la Feuilleraie

**Décision N° 9 du 26/2/2021** : avenants aux baux du local 7 bis afin d'acter les surfaces réelles suite aux travaux d'aménagement réalisés.

**Décision N°10 du 2/03/2021** : contrat d'architecte pour le projet de création de 2 salles aux écoles pour une rémunération estimée à 38 700€ HT.

Le Conseil Municipal,

**PREND NOTE** des décisions ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.



Le Maire

Bruno BEZOT